



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 06 DECEMBRE 2023**

Délibération N°CA23-065

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONTRAT DE MIXITE SOCIALE (2023-2025)
Objectifs, engagements et actions
pour la production de logement social à NILVANGE**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat, adapté le 07 décembre 2022,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- approuve le Contrat de Mixité Sociale sur la commune de Nilvange à passer avec l'Etat, la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la commune de Nilvange annexée à la présente délibération,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec l'Etat, la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la commune de Nilvange le contrat annexé à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit contrat.

VU ET APPROUVE

Le **21 DEC. 2023**

La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégué
Le Secrétaire Général pour les
Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS